

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les résolutions adoptées par assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 12 février 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement convoquée par le Conseil d'administration du 8 janvier 2026 déclare qu'elle se tient valablement conformément aux dispositions légales et statutaires et qu'elle est habilitée à délibérer sur les points inscrits à son ordre du jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement convoquée, décide en prévision de l'entrée dans le capital de la SITEX de nouveaux actionnaires (et notamment des SICARs) de recomposer le Conseil d'administration comme suit, à compter de ce jour :

- M. Mohamed Touzi : Administrateur
- M. Ghazi Baaziz : Administrateur
- M. Sami Thabet : Administrateur
- TSB : Administrateur (représenté par Me Mohamed Slim Bouderbela)
- Me Faten Guemri : Administrateur
- M. Mariano Judez : Administrateur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROIXIEME RESOLUTION

Le nombre des administrateurs sera augmenté par décision de l'AGO en fonction de la souscription à l'augmentation du capital de la SITEX par les SICARs ayant subordonné leurs entrées dans le capital à l'obtention de postes au Conseil d'administration.

Ces désignations seront réalisées en temps utile, au cas par cas par l'AGO après examen des candidatures qui lui seront présentées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.